



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0416

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux Sociétés Veolia Eau et Sdei par affermage**

service : **Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0416**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux Sociétés Veolia Eau et Sdei par affermage**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public, disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de production et de distribution d'eau potable a été confiée par délégation de service public, sur des périmètres distincts, pour une durée de trente ans à compter du 1er janvier 1987, par des avenants en date du 13 novembre 1986 aux contrats antérieurs conclus :

- d'une part, avec Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE) - contrat initial du 6 octobre 1970,
- d'autre part, avec la Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI) au titre de deux contrats initiaux, fusionnés depuis le 1er janvier 2005 : contrat SDEI du 6 décembre 1971 et contrat Serepi du 19 décembre 1972 transféré à la SDEI au 1er janvier 2003.

Les rapports des délégataires, présentés au Conseil au titre de l'exercice 2007, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2007 pour chacun des deux délégataires :

Veolia eau		2005	2006	2007	Variation 2006-2007	
					En %	Tendance
indicateurs d'activités	longueur du réseau	3 014 ml	3 026 ml	3 035 ml	0,3	→
	volume produit (en milliers de mètres cubes)	108 922	105 105	94 932	- 10	↘
	volume facturé (en milliers de mètres cubes)	83 792	81 831	77 647	- 5,1	↘
	nombre d'abonnés	262 896	267 665	268 085	+ 0,3	→
indicateurs financiers (hors redevance prélèvement)	chiffre d'affaires	109 992 k€	114 369 k€	114 617 k€	+ 0,2	→
	charges d'exploitation	88 310 k€	90 398 k€	89 389 k€	- 1,1	↘
	résultat avant impôts	21 682 k€	23 971 k€	25 228 k€	+ 5,2	↗
Sdei		2005	2006	2007	Variation 2006-2007	
					En %	Tendance
indicateurs d'activités (hors redevance prélèvement)	longueur du réseau	689 ml	691	726 ml	0,5	→
	volume produit (en milliers de mètres cubes)	3 453	4 043	4 849	+ 20	↗
	volume facturé (en milliers de mètres cubes)	7 799	8 039	7 779	- 3,2	↘
	nombre d'abonnés	44 678	46 366	47 176	+ 1,7	↗
indicateurs financiers	chiffre d'affaires	15 026 k€	15 722 k€	15 626 k€	- 0,6	→
	charges d'exploitation	13 482 k€	14 059 k€	14 047 k€	- 2,7	↘
	résultat avant impôts	1 544 k€	1 663 k€	1 949 k€	+ 17,2	↗

L'année 2007 est marquée par une baisse des volumes facturés aux usagers par les deux fermiers (effet climatique) : - 5,1 % pour Veolia eau, - 3,2 % pour la Sdei.

Si le volume d'eau produit par la Sdei augmente (montée en puissance du site de captage des Quatre chênes), globalement le volume d'eau produit diminue.

Le rendement du réseau présente une évolution favorable après la chute constatée sur la période 2003-2006.

Le nombre d'abonnés augmente faiblement (+ 0,3 % pour Veolia eau, + 1,7 % pour la Sdei).

Les résultats financiers traduisent cette activité : les produits sont stables, la hausse automatique des prix unitaires (variation de la formule d'indexation K) étant compensée par la baisse des volumes.

Les charges sont en baisse, de façon plus significative pour la Sdei (- 2,7 %) que pour Veolia eau (- 1,1 %) : à noter que 2006 avait montré un niveau de charges spécifiquement élevé.

Les résultats progressent de façon significative : + 5,2 % pour Veolia eau, + 17,2 % pour la Sdei.

Ce dernier exercice avant application de la baisse des tarifs issue de la révision quinquennale voit s'afficher un taux de rentabilité (résultat avant impôt sur chiffre d'affaires) élevé pour la Sdei (12,5 %) et très élevé pour Veolia Eau (21,3 %).

Les rapports présentés par les deux délégataires précisent leurs interventions au titre des obligations de renouvellement dont le poids financier est encore supérieur à la charge calculée figurant aux comptes-rendus financiers des affermagés.

Ce reporting représente un élément favorable pour le contrôle exercé par la Collectivité.

Ces rapports ont été soumis pour avis à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux, le 12 novembre 2008, et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 novembre 2008, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'à la suite du paragraphe commençant par "Ce reporting...", il convient d'insérer :

"Il est émis la réserve suivante à l'examen du compte rendu technique et financier du traité d'affermage avec la société Veolia : le poste loyer du compte d'exploitation inclut 132 481 € HT improprement affectés au service de distribution d'eau potable de l'agglomération. Cette somme devra être réintégrée en crédit lors de la présentation du compte d'exploitation de l'exercice 2008 ;"

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte des rapports 2007 produits par la société Veolia eau, d'une part, et la Société de distribution d'eau intercommunale (Sdei), d'autre part, au titre des contrats de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable exploités par voie d'affermage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.